

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 19 MARS 2009

L'an deux mille neuf, le dix neuf mars à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication, dûment convoqué par le Président, le douze mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Noël AMADEI**, Président du Syndicat Intercommunal .

Présents

ACHERES	: Madame Nicole BINEAU, Maire Adjoint
AIGREMONT	: Madame Françoise DOZE, Maire Adjoint Monsieur Gérard BEURAIN, Maire Adjoint
ANDRESY	: Madame Virginie MUNERET, Maire Adjoint Monsieur Arnaud PINOY, Conseiller Municipal
AUBERGENVILLE	: Madame Sylvia PADIOU, Maire Adjoint Monsieur Guy ESCRINIER, Conseiller Municipal
CARRIERES-SOUS-POISSY	: Monsieur Eddie AIT, Maire
CHAMBOURCY	: Madame Caroline DOUCET, Maire Adjoint Madame Pascale BARON, Maire Adjoint Madame Christiane PIRET, Conseillère Municipale
CHATOU	: Madame Alix GIRARD, Conseillère Municipale
CROISSY-SUR-SEINE	: Monsieur Etienne CATTIER, Conseiller Municipal
FOURQUEUX	: Monsieur Daniel LEVEL, Maire Monsieur Laurent SIBILLE, Maire Adjoint
L'ETANG-LA-VILLE	: Monsieur Guy EHLACHER, Maire Adjoint
LE MESNIL-LE-ROI	: Madame Annick BRIZAY
LE PORT-MARLY	: Madame Mireille TEMPEZ, Maire Adjoint Monsieur Cédric PEMBA-MARINE, Conseiller Municipal
LE VESINET	: Monsieur Abel VINTRAUD, Maire Adjoint
LES ALLUETS-LE-ROI	: Monsieur Jean GARCIA, Conseiller Municipal Monsieur Germain RENAULT, Conseiller Municipal
LOUVECIENNES	: Madame Caroline de BAILLIENCOURT, Maire Adjoint
MAISONS-LAFFITTE	: Madame Janick GEHIN, Conseillère Municipale
MAREIL-MARLY	: Madame Brigitte MORVANT, Maire Adjoint Monsieur Jean BOLARD, Conseiller Municipal
MARLY-LE-ROI	: Monsieur Laurent RIBAULT, Conseiller Municipal
MEDAN	: Madame Françoise de RUYTER
MEULAN	: Madame Nadine RENAUD, Conseillère Municipale
MORAINVILLIERS	: Monsieur Thierry HEDAN, Conseiller Municipal
POISSY	: Monsieur Richard BERTRAND, Maire Adjoint
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	: Monsieur Emmanuel LAMY, Maire Monsieur Pascal FAVREAU, Conseiller Municipal

SAINT-NOM-LA-BRETECHE	: Monsieur Martial LELEU
VERNOUILLET	: Monsieur Jean-Marc BOMPARD, Conseiller Municipal
<u>Procurations</u>	
LE VESINET	: Monsieur Guillaume de CHAMBORANT, Conseiller Municipal à Monsieur Abel VINTRAUD, Maire Adjoint
MAISONS-LAFFITTE	: Madame Angèle DUPONCHEL, Maire Adjoint à Madame Janick GEHIN, Conseillère Municipale
<u>Absents Excusés</u>	
ACHERES	: Monsieur Alain OUTREMAN, Maire Madame Elisabeth PESNEL, Conseillère Municipale
ANDRESY	: Monsieur Denis FAIST, Maire Adjoint
BOUAFLE	: Monsieur Pierre-Jacques MAISONNAVE, Maire Adjoint Monsieur Eric BONNAY, Conseiller Municipal Madame Sabine OLIVIER, Conseillère Municipale Monsieur Gérard VEILLARD,
CHANTELOUP-LES-VIGNES	: Madame Caroline RAISON, Conseillère Municipale Monsieur Toan NGUYEN, Conseiller Municipal Monsieur Georges BEKE, Conseiller Municipal
CHAPET	: Monsieur Gérard MOURDON, Conseiller Municipal
CHATOU	: Madame Michèle GRELLIER, Maire Adjoint Madame Véronique CHANTEGRELET, Conseillère Municipale Monsieur Jean-Pierre RATEL, Conseiller Municipal
FOURQUEUX	: Monsieur Jean FAYAND, Conseiller Municipal
LE MESNIL-LE-ROI	: Madame Nadia FAUVEL, Maire Adjoint
MAISONS-LAFFITTE	: Madame Angèle DUPONCHEL, Maire
MARLY-LE-ROI	Madame Mary-Sol BOYER, Maire Adjoint Monsieur Jean-Yves PERROT, Maire
MORAINVILLIERS	: Madame Stéphanie MARTIN, Conseillère Municipale
ORGEVAL	: Madame Geneviève KOLODKINE, Maire Adjoint Monsieur Jean-Michel SCHMIDT, Conseiller Municipal
TRIEL-SUR-SEINE	: Madame Valérie BETTINGER, Maire Adjoint Madame Manuela MARIE, Maire Adjoint Madame Christine WIDMER, Conseillère Municipale Madame Martine PELLETIER, Maire Adjoint
VERNOUILLET	: Monsieur Mickael CINALLI, Conseiller Municipal Monsieur Jean-François ROVILLE, Maire Adjoint
<u>Communes non représentées</u>	
BOUAFLE	Nombre de communes : 34
BOUGIVAL	Quorum : 35
CHANTELOUP-LES-VIGNES	Délégués présents : 36
CHAPET	Délégués comptant pour le quorum : 35
ORGEVAL	Procurations : 2
TRIEL-SUR-SEINE	Nombre de votants : 37
VERNEUIL-SUR-SEINE	
VILLENNES-SUR-SEINE	

Le Président ouvre la séance à 18 h 30 minutes et rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Procès-verbal du Comité du 5 février 2009
- Budget primitif 2009
- Questions diverses.

Sur proposition du Président, Monsieur Guy EURLACHER est désigné comme secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 5 FEVRIER 2009

Sans observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2009

Le Président présente le projet de Budget Primitif (BP) 2009 qui s'inscrit dans le cadre du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 5 février 2009.

Conformément aux orientations prises, la cotisation des communes pour les frais généraux du Syndicat est fixée à :

- 0,154 € pour les villes câblées soit une cotisation quasiment équivalente à l'année 2008 (0,152 €),
- Pour les communes non câblées la cotisation représente un quart de celle des communes câblées soit 0,0385 €.

III – Pour la participation des communes au fonctionnement du programme local :

- Les nouveaux chiffres de population sont pris en compte soit 326 946 habitants pour les communes câblées et 50 645 pour les communes non câblées.
- Le nombre de prises raccordables connu est de 136 939, chiffre non réactualisé depuis 2006,
- Une formule mixte est prévue pour l'exercice 2009 afin de commencer à intégrer le critère population, dans les calculs, et ne pas répartir intégralement le coût final sur les seules prises raccordables,

Deux éléments sont à prendre en compte cette année, d'une part, l'incertitude sur le nombre réel de prises raccordables, d'autre part, la mise en place progressive d'un mode de financement plus juste lorsque le nouveau mode (ou les modes) de diffusion de la chaîne sera connu.

- Le coût à la prise est fixé à 2,24 € soit les deux-tiers du montant 2008 qui était de 3,3592 €,
- Le reste de la somme est réparti sur le nombre d'habitants à raison de 0,5284 € par habitant mais seulement pour les communes câblées en 2009 ; en effet la diffusion se fait encore essentiellement par ce canal,
- En 2010, la formule de calcul pourrait à nouveau évoluer de la façon suivante : 1/3 au nombre de prises raccordables soit 1,12 €, le reste au nombre d'habitants ; selon l'évolution des modes de diffusion, les communes non câblées pourraient être appelées à participer au financement d'Yvelines Première qui intervient sur leur territoire.
- Le montant proposé à Yvelines 1^{ère} est de 479 500 €.

Il correspond au montant des 2 années précédentes, soit 460 000 €, augmenté des majorations prévues dans le projet de budget 2009, à savoir :

- 7 000 € de redevances à la SACEM, jamais payées jusqu'à présent,
- 3 600 € pour la diffusion en numérique sur Numéricâble,
- 5 000 € pour l'extension de la diffusion,
- 3 900 € pour l'augmentation du loyer demandé à Yvelines 1^{ère}.

Le Président précise qu'il n'y a plus de crédit à inscrire en **section d'investissement**, et détaille ensuite le projet de BP.

Les crédits de la **section d'exploitation** représentent, en recettes et en dépenses, un montant de 531 800 €.

Les crédits de **dépenses** concernent :

En chapitre 011

- | | | |
|---|--------|-----------|
| • les dépenses de fonctionnement courant | —————> | 2 810 € |
| • la cotisation à l'AVICCA | | 5 910 € |
| • la participation des communes au fonctionnement d'Yvelines 1 ^{ère} | —————> | 479 500 € |

En chapitre 012

- | | | |
|--|--------|----------|
| • Le remboursement d'une quote-part des rémunérations du personnel du Secrétariat des Syndicats à la Ville de Saint-Germain-en-Laye qui en fait l'avance | —————> | 21 000 € |
|--|--------|----------|

En chapitre 65

- | | | |
|---|--------|----------|
| • les indemnités de fonction et les charges | —————> | 22 580 € |
|---|--------|----------|

Total 531 800 €

Ces dépenses sont financées par **les recettes** suivantes :

- | | | |
|---|--------|-----------|
| • les cotisations des communes, budgétisées et fiscalisées représentant la couverture des frais généraux et le financement du programme local | —————> | 531 800 € |
|---|--------|-----------|

Total 531 800 €

Le Président soumet le projet de BP aux élus.

Madame GEHIN a bien compris le système de règlement mis en place jusqu'en 2010. Elle souhaite cependant connaître le coût à supporter pour la cotisation de Maisons-Laffitte en 2011, rapportée au coût à l'habitant.

Le Président rappelle que certaines communes avaient contesté le calcul à la prise raccordable car ce critère ne leur apparaissait pas logique ni juste. Une simulation à l'habitant a donc été effectuée et faisait apparaître des disparités trop importantes de l'année considérée à la suivante. Ce dernier point a été présenté lors du débat d'orientation budgétaire.

L'idée de base était d'aborder cette problématique en plusieurs étapes pour lisser la charge afin de réduire son impact, positif ou négatif; d'où la proposition de mixer une part sur la prise raccordable, l'autre part sur un coût à l'habitant afin d'arriver au prix fixé antérieurement à la seule prise raccordable.

En 2011, le calcul se fera uniquement sur la base d'un coût fixé à l'habitant, soit, en prenant le montant actuel de 531 800 € (+ l'augmentation du coût de la vie) divisé par le nombre d'habitants des villes câblées, 326 946 (hypothèse basse) et multiplié par la population de la commune.

Lorsque la diffusion d'Yvelines 1^{ère} se fera également sur d'autres canaux que le câble, les autres communes non câblées du SIDECOM commenceront à participer au financement de la chaîne locale, là aussi de façon progressive. Enfin, il convient de noter que cette évolution dépendra aussi du recensement des populations à la hausse comme à la baisse.

Monsieur LENFANT, Vice-Président d'Yvelines 1^{ère}, précise à Monsieur VINTRAUD que le projet de budget 2009 de l'association se monte à 588 000 € environ.

Le Président indique que la chaîne Yvelines 1^{ère} est diffusée en numérique sur le réseau (canal 19) depuis le 17 mars 2009.

Monsieur LELEU propose une publicité à ce sujet, ce que confirme le Président.

Madame MUNERET déclare qu'Andrésy votera contre le projet de BP dans la mesure où les statuts du SIDECOM fixaient comme objectif le câblage des communes et non pas le financement d'Yvelines 1^{ère}. Elle observe, notamment pour Andrésy, une augmentation importante de sa cotisation dans ce nouveau montage. Dans ces conditions, le retrait de la commune d'Andrésy du Syndicat sera porté à l'ordre du jour de son prochain Conseil Municipal.

Le Président objecte que les statuts prévoient, depuis l'origine, le financement du programme de télévision locale.

Madame GEHIN souhaite des indications sur les économies prévues par Yvelines 1^{ère} et sur l'anniversaire de la chaîne locale.

Il n'y a pas de somme prévue sur le projet de BP pour l'anniversaire d'Yvelines 1^{ère} répond le Président. Les seules augmentations du projet de BP, par rapport à 2008, proviennent des 4 postes rappelés au début de la présentation du budget. L'anniversaire d'Yvelines 1^{ère} étant un événement exceptionnel, il pourrait être financé, notamment par des financements extérieurs.

Madame DOUCET évoque la possibilité de recevoir la chaîne par l'ADSL et le coût de cette opération.

Cette possibilité est espérée dans le courant de cette année. La chaîne est en attente d'une demande présentée à Numéricâble sur la suppression de la clause d'exclusivité. Pour l'instant, le Président n'a pas d'autre précision, ni sur le financement pour la mise en place de l'ADSL.

Monsieur CATTIER déclare que Croissy sur Seine votera contre le projet de BP ; il rappelle que sa commune a délibéré pour se retirer du SIDECOM.

Le Président confirme que le Syndicat a reçu une demande de retrait du Syndicat, il y a environ deux ans, à un moment où a été engagée une étude sur l'avenir de la chaîne. Le Syndicat a demandé à cette commune de surseoir à sa demande dans l'attente des décisions à prendre dans le cadre de la nouvelle mandature. Cette demande de retrait a été réactivée par la commune de Croissy sur Seine mais n'a pu être portée à l'ordre du jour de ce Comité. Ce dossier sera donc débattu au prochain Comité Syndical.

Le Comité, après en avoir délibéré, adopte, à la majorité des votants (5 voix contre Andrésy Aubergenville et Croissy-sur-Seine, 2 abstentions - Maisons-Laffitte), le projet de BP 2009.

QUESTIONS DIVERSES

Demande de retrait du SIDECOM de la commune de Croissy sur Seine

Le Président rappelle que cette demande peut poser un problème, sachant que la commune bénéficierait toujours du service sans y participer financièrement. Quoiqu'il en soit, le dossier figurera à l'ordre du jour du prochain Comité.

Entretien des bornes et armoires

Au Comité du 5 février dernier le Président avait suggéré aux communes de faire parvenir au Syndicat le résultat de leurs enquêtes sur ces matériels pour les remettre à Numéricâble ou prendre contact avec l'opérateur. Rien n'a été reçu hors Médan mais Madame de RUYTER a engagé cette démarche directement auprès de l'opérateur qui lui a répondu.

La ville de Médan a donc déjà transmis à Numéricâble son dossier sur ces problèmes.

Monsieur HEDAN, commune de Morainvilliers, prépare un dossier sur ce sujet qu'il transmettra au Syndicat.

Il est signalé que certains matériels relevés n'appartiennent pas à Numéricâble mais à France Télécom ; l'inventaire sur cette affaire reste cependant une bonne solution pour alerter l'opérateur, même s'il est difficile de les repérer les uns des autres du fait que ce matériel ressemble à celui de l'opérateur historique.

Le Président rappelle le courrier qu'il a adressé en janvier 2009 à Numéricâble pour obtenir les renseignements souhaités relatifs aux zones câblées et non câblées, et aux précisions techniques concernant le réseau (fibre optique ou autre, capacité de ce réseau) dont la réponse est en attente.

Il évoque également la convention d'occupation du domaine public signé entre Numéricâble et chacune des communes câblées du SIDECOM qui listait les matériels concernés.

Yvelines 1^{ère}

Monsieur RIBAULT revient sur les inquiétudes d'un certain nombre d'élus, qu'il comprend, lors du vote du BP et qu'il faut éclaircir sur certains points, comme sur le fonctionnement du Syndicat dont il a déjà eu l'occasion d'en débattre au Comité.

Lorsque NOOS s'est désengagé du SIDECOM, ce dernier a été amené à augmenter sa participation ; cette démarche était temporaire, le temps de trouver une solution. Il constate que cette solution temporaire est plutôt définitive puisque le Syndicat assure seul le fonctionnement d'Yvelines 1^{ère}. Il relève également une certaine ambiguïté entre le rôle du Syndicat et le rôle du Conseil d'Administration d'Yvelines 1^{ère}. Par contre, il ne critique pas le fonctionnement de la chaîne Yvelines 1^{ère} dont il reconnaît l'excellent travail effectué avec les moyens dont elle dispose.

Ces interrogations doivent être traitées rapidement cette année par le Syndicat : éclaircir les statuts, rôle du Syndicat, avis des communes sur le fonctionnement statutaire et structurel d'Yvelines 1^{ère}.

Le Président rappelle que certains élus du Syndicat siègent dans les instances délibératives de l'association Yvelines 1^{ère}, notamment un représentant de cette commune.

Monsieur RIBAULT précise que ce représentant va être remplacé ; puis il ajoute que 479 500 € vont être versés à Yvelines 1^{ère}, via le SIDECOM, et que le Président du Syndicat n'est pas le Président d'Yvelines 1^{ère}.

Le Président le confirme ; Monsieur RIBAULT considère qu'il y a quand même une certaine ambiguïté.

Le Président ne le pense pas, compte tenu de son expérience depuis plusieurs années. Il constate, au contraire, une indépendance évidente du SIDECOM vis à vis de l'association Yvelines 1^{ère}, sauf, peut-être, dans la période historique sous Michel PERICARD qui avait une autorité particulière à cette époque.

Monsieur LAMY souhaite présenter ses observations.

D'abord, les questions soulevées ont été abordées lors de la dernière mandature, longuement débattues, certaines communes qui souhaitaient sortir du Syndicat ont finalement décidé de rester, une demande d'adhésion au Syndicat a même été enregistrée.

Ensuite, Il y a toujours eu séparation entre les deux entités, même si le problème était différent, du point de vue politique, du temps de Michel PERICARD ; il y a toujours eu dualité entre le Président du SIDECOM et l'Editeur, Président de l'association, qui doit rester indépendant.

Enfin, reste la question de fond, veut-on poursuivre l'aventure d'Yvelines 1^{ère} ? Mais il y a eu un consensus général, plus ou moins affirmé, des communes adhérentes. En réalité, cette question de fond dépend d'abord d'un autre problème sous-jacent, relevé par ailleurs, la connaissance de l'audience réelle de la chaîne Yvelines 1^{ère} qui n'est pas connue. Il sait que, techniquement, le coût pour obtenir une réponse satisfaisante à ce sujet est très important. Mais tant que subsistera ce doute, il y aura toujours des communes qui se poseront la question : peut-on continuer à payer alors que l'on ne sait pas trop qui regarde la chaîne.

Puis il pose la question : Est-ce que nous aurons les moyens techniques nous permettant d'apprécier l'audience réelle de la chaîne au cours de ce mandat ?

Le Président rejoint les propos tenus mais il rappelle que cette audience n'est valable que si chaque commune a connaissance de sa propre audience et que son coût ne serait pas supportable pour le Syndicat. Il précise cependant que la chaîne est désormais accessible en numérique ce qui permet d'avoir une meilleure visibilité. D'autre part, il arrive parfois que des gens disent avoir vu un reportage dans lequel figurait une personne de leur connaissance sur la chaîne locale.

Madame GEHIN se pose d'abord la question sur l'intérêt de la chaîne, sachant que l'audience est un élément essentiel. Il lui semble, au vu de l'étude sur l'avenir d'Yvelines 1^{ère}, que l'objectif a été mal défini.

Le Président répond que cela suppose de revenir à l'origine du débat qui a eu lieu lors de la dernière mandature. Les différentes phases ont été reprises au cours de ce mandat en 2008 pour permettre aux nouveaux élus d'appréhender ce sujet en toute connaissance de cause, voire reprendre l'étude si cela était apparu insuffisant. Un consensus est ensuite intervenu sur les pistes à suivre (augmentation des modes de diffusion, recentrage local...).

Monsieur RIBAUT n'a pas tout à fait souvenir de ce processus bien qu'il n'ait pu participer à toutes les réunions au début de ce mandat. Il a souvenir que des orientations franches devaient être prises au niveau d'Yvelines 1^{ère} pour compenser notamment le désengagement financier de NOOS, avec des idées de rapprochement, de partenaires différents, d'élargir la diffusion. Il n'a pas connaissance, en retour, d'avoir entendu des communes du Syndicat que le processus se poursuivait ainsi.

Le Président rappelle qu'à l'origine, le Syndicat a décidé :

- de compenser partiellement le désengagement financier de NOOS
- de demander à Yvelines 1^{ère} de procéder à des économies (séparation d'une partie du personnel, nouvelles méthodes de travail...).

Cette partie a été réalisée ; elle constitue une première étape.

Puis une étude a été engagée avec comme objectif de définir les perspectives d'évolution de la chaîne (arrêt de la chaîne ou continuation suivant divers modes de diffusion possibles). Le Comité a ensuite décidé de poursuivre la mission de la chaîne,

pour le moment dans la structure juridique actuelle (associative), ce qui n'empêche pas de rechercher des financements complémentaires.

Monsieur LAMY pense que la crise qui vient d'être évoquée, Yvelines 1^{ère} en a tiré les conséquences. Aujourd'hui la chaîne fonctionne avec moins de moyens et bien mieux. Sous cette réserve concernant l'audience, Yvelines 1^{ère} a un rapport qualité/prix exceptionnel.

D'autre part, il ne peut être nié que les choix ont été pris lors du mandat précédent et, de fait, re-confirmés au début de ce mandat. Néanmoins, il est d'avis de reprendre cette question : y a-t-il des moyens de financement qui permettraient d'alléger la charge du SIDECOM, sachant que le Conseil Général subventionne aussi la chaîne locale. Il est toujours possible de prendre contact à nouveau avec le Département, voire la Région pour les interroger sur les perspectives d'avenir et de contribution financière.

Le Président ajoute que la position du Conseil Général actuelle est de financer à hauteur équivalente les deux chaînes du Département : Yvelines 1^{ère} et TV FIL (61 000 € chacune).

Le budget de TV FIL est environ 3 fois supérieur à celui d'Yvelines 1^{ère} ; il est financé presque intégralement sur fonds publics.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, le Président lève la séance à 19 heures 40 minutes.